

Faites gaffe, les potes ! Le ver est dans le fruit !

Lettre ouverte à tous les fleurons de la société civile du Sud Kivu.

« Where there is no civil society there cannot be citizen with capacities to choose their identities, entitlement and duties within political-legal framework (là où n'existe pas de société civile ne peuvent non plus exister de citoyens capables de choisir eux-mêmes leurs identités, leurs titres honorifiques ainsi que leurs devoirs dans des processus politiques légaux) » Chez : John KANE, **Civil Society. Old Images. New Visions**, Stanford University Press, 1998, p. 144

Dans ma conférence de presse tenue le **20 décembre 2005**, en la salle Concordia, j'ai pris soin d'intituler comme suit mon exposé : **Société civile, Paix, Ethique et Progrès**. J'ai également pris soin de définir scientifiquement chacun des quatre concepts autour desquels gravitaient mes propos !

En effet, depuis que je suis parti de Bukavu en février 2002, il semble que plusieurs fissures ont lézardé notre temple: au vandalisme tenace de l'ONG canadienne CECI venaient de s'ajouter deux aventurismes idéologiques par trop brumeux dus à l'avènement d'un certain Mwendanga Rugenge et d'un certain Chiribanya Chirimwami à la tête de notre province comme gouverneurs ! La direction politique de notre Sud Kivu dégringolait de déchéance en déchéance. Elle atteignit le comble en mai 2004 lorsque pour nous gouverner la roublardise méphitique de certains signataires de ce pacte dénommé **Accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo** nous imposèrent comme gouverneur de province un rapiat d'alcoololo ayant nom Augustin Bulaimu Witenkate !

Je n'ai eu le malheur de voir à l'œuvre ni Bulaimu ni Mwendanga. J'ai eu le malheur d'assister à quelques pitreries de Chiribanya en cette maison aujourd'hui par trop profanée qu'on appelle « résidence du gouverneur ». C'était en janvier 2004, lorsque tous les sicaires de mai 2004 tenaient en ce lieu les conciliabules préparatoires de leur complot contre le Général Prosper NABYOLWA

(février 2004) et de leur sanguinaire raid sur Bukavu (mai 2004) : Mutebusi, Mirindi, Bora, Laurent Nkunda mihigo et la suite, tous étaient là !

En ces temps-la, notre Société Civile qui ne vivait plus que sur les leçons du passé offrait l'image d'un lobby désemparé tant il est vrai que tout notre problème provient du fait que beaucoup d'entre nous poussent leur amateurisme jusqu'à l'ignorance de l'entreprise où ils s'embarquent: jusqu'à ce mercredi 28 décembre j'ai entendu quelqu'un répéter en la salle Concordia cette question : « Quel sera le rôle de la Société Civile après les élections? » Et pourtant le mardi 20 décembre 2005, pour ruiner cette thèse selon laquelle on peut à la fois gérer les affaires publiques et rester membres de la Société Civile. J'y avais répondu en renvoyant l'intervenant aux articles 2 et 21 de la **Déclaration Universelles de Droits de l'Homme**, à l'article **23 du Pacte international sur les droits civils et politiques**, ainsi qu'aux articles 5, 13,72, 90, 101(1^{er} et 2eme alinéa), 103(3eme alinéa), 102 et 106 du texte constitutionnel pour lequel nous Province du Sud Kivu sommes classés premiers à la suite des OUI dont nous l'avons inondés.

Les thèses obscurantistes d'il y a quinze sont en train de refaire surface pour acculer les fleurons de notre Société Civile à rentrer dans des fonctions de parasites et d'éternels vassaux d'une classe politique congolaise dont désormais nous ne connaissons que trop les quelques rarissimes phénix et les cohortes des nullités. Fort malheureusement pour nous autres, Société Civile, au sein même de notre lobby sociopolitique on trouve des béni-oui-oui, des yesmen et des yeswomen, des flagorneurs des crétins et des crétines stipendiés par ces hégémonistes attardés qui proclament qu'il y a incompatibilité entre statut de Société Civile et gestion des affaires publiques du Pays. Que signifie pour ces messieurs et dames ce texte qui constitue l'alinéa 4 de l'article 5 de la constitution que nous avons inondé sous nos **OUI?**

*« Sans préjudice des dispositions des articles 72, 90,106 de la présente Constitution, **sont électeurs et éligibles dans les conditions déterminées par la loi, tous les Congolais de deux sexes et âgés de dix-huit ans révolus et jouissant de leurs droits civils et politiques** »*

A ces messieurs et dames nous rappelons que le crétinisme aussi a des limites et que **l'Etat de droit** ou **l'Etat police** *c'est celui qui se trouve fondé sur des règles clairement établies et généralement admises*, par opposition à **l'Etat de fait** ou **l'Etat policier** qui est fondé sur la force.

Les lois clairement établies et universellement reconnues figurent dans la **Déclaration Universelle des droits de l'Homme**. Les lois internationalement reconnues et clairement établies figurent dans le **Pacte internationales des droits civils et politiques**. Les lois clairement établies et nationalement reconnues figurent dans nos constitutions, depuis la **Loi fondamentale du 19 mai 1960** jusqu'au texte constitutionnel actuellement soumis au référendum. Dans lequel de tous ces textes a-t-on lu, ne fût-ce qu'un seul article qui interdit aux acteurs de la Société Civile de s'engager dans **la carrière des honneurs**? Le « **Cursus honorum** » latin diffère du « **Cursus ignominiorum** ». La carrière des ignominies ou des déshonneurs. Chaque citoyen qui accède à une fonction publique est tenue à honorer, à illustrer cette fonction-la. C'est pour cette raison que les Latins parlent du **Cursus honorum**, de la **Carrière des honneurs**.

Il importe que chaque membre d'une Société civile vraie, pure et dure le sache. Or, il ne peut exister de Société Civile vraie, pure et dure que là où l'on a intériorisé les tâches, tant les principales que les secondaires de la Société Civile. Les voici :

The principal tasks of Civil Society are :

- 1) To improve development;**
- 2) To general equity**
- 3) To replace state and**
- 4) To build democracy (...)**

Here are other tasks of Civil Society:

- 1. "To support friends in a post-cold war world.**

2. To promote free marketing, the civil private sector

3. to keep up with the Jones” (cf. Alison VAN ROOY, *Civil Society and Industry.*

The Politics and Promise, London, Earth scan Publications, 1998, p.30)

Nous ne croyons pas que la gestion des affaires publiques est incompatible avec ces missions qui consistent à :

- 1. Améliorer le progrès,**
- 2. Engendrer l'équité,**
- 3. Suppléer aux carences de l'Etat et,**
- 4. Construire la démocratie !**

Au contraire, c'est quand on exerce le pouvoir qu'on doit veiller à l'accomplissement foncier de ces missions. Semblablement :

- 1. soutenir les camarades dans un monde fraîchement sorti de la guerre froide;**
- 2. promouvoir le libre échange, le secteur privé de la Société civile;**
- 3. se prémunir contre l'auto domestication,**

ne sont-ce pas là des missions qui peuvent se réaliser plus aisément lorsque l'acteur de la Société Civile est passé dans la catégorie des décideurs ? Depuis que l'occupation rwandaise a commencé à s'alléger dans la ville de Bukavu, des racoleurs vont ça et là cherchant quel membre de la Société Civile « domestiquer.» Et ils ont trouvé des alliés qui chantent des comptines par ici, des berceuses par là ou qui jettent ça et là des hameçons dans un vivier qui s'appelle Société Civile du Sud Kivu et qui en retirent des trop gros poissons. Pour complètement vider ce vivier et pour en faire tarir même l'eau, ces hégémonistes attardés ont jugé bon de semer la zizanie dans nos rangs pour mieux mettre en débandade les rescapés commis à la garde de ce qu'ils appellent leur vivier.

Ainsi ces autres « nouveaux prédateurs » (Colette BRAECKMAN) commencent par s'assurer la collaboration des plus immoraux d'entre nous avant d'orchestrer des cabales radiodiffusées ou radiotélévisées contre l'un ou l'autre vaillant dont les balafres du combat se sont cicatrisées à peine.

Curieusement, lorsque frappés mortellement en pleine poitrine, nous criions au secours, au lieu de tomber sur des chirurgiens ou des ostéologues, il nous arrive à nous, Société Civile du Sud Kivu, tombe sur des croque-morts prêts à nous enterrer vivants!

Détrompez-vous, messieurs et dames! Elle n'est pas morte, la Société Civile du Sud Kivu ! Des gars en défendront l'intégrité, l'identité et cette Société civile là, vous serez contraints à la déglutir parce que c'est à nous que Mgr Emmanuel Kataliko a enjoint

Ne donnez pas à vos ennemis l'occasion de vous avaler et s'ils vous avalent, ne leur permettez pas de vous digérer ! Et s'ils vous digèrent, poussez-les à vous cracher !

Au bout de cette lettre ouverte, j'espère que les ennemis de la Société Civile du Sud Kivu me cracheront car je refuse de participer à cette autophagie machinée contre nous et dont on est en train de nous faire inconsciemment exécuter les phases les unes après les autres : le spectacle du mercredi 28 décembre 2005 tant autour qu'à l'intérieur même de la salle Concordia fait partie de ces étapes-la. Si les trois hommes de Dieu qui ont présidé à cette étape l'ignorent, moi, en tant que Président ad intérim de la Société Civile du Sud Kivu je clame : Faites gaffe, les potes! Faites gaffe! Le ver est dans le fruit!

Gervais CHIRHALWIRWA Nkunzimwami

Vice Président et Président ad intérim

de la Société Civile du Sud Kivu, Sénateur

E-mail : mwamisc@yahoo.fr Tel : (00243) 81 514 7923 (00243) 9 98 263 241